



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Espaces naturels

Question écrite n° 42411

### Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'avenir du Fonds de gestion de l'espace rural. Il lui rappelle que ce fonds a été créé par la loi d'aménagement et de développement du territoire en 1995. Au service de l'agriculture et du monde rural, le FGER contribue à l'animation, au développement, à l'entretien et à la valorisation de l'espace rural au point que sa remise en cause serait très mal ressentie par l'ensemble de la ruralité. Elles s'inscriraient de plus en totale contradiction avec la volonté politique exprimée à cette occasion et les efforts de rééquilibrage harmonieux du territoire. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de ce dispositif.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Legras Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42411

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4475

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6280